

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2331)

Tombé

AMENDEMENT

N° CL43

présenté par

M. Molac, M. de Rugy et M. Coronado

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 2, substituer aux lignes 37 à 40 du tableau, les cinq lignes suivantes :

Bretagne et Loire- Atlantique	117	Finistère	25
		Ille-et-Vilaine	28
		Morbihan	21
		Côtes-d'Armor	17
		Loire-Atlantique	36

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux lignes 41 à 46 du même tableau, les dix lignes suivantes :

Centre et Pays-de-la- Loire	134	Cher	10
		Eure-et-Loir	14
		Indre	8
		Indre-et-Loire	18
		Loir-et-Cher	11
		Loiret	20
		Maine-et-Loire	24
		Mayenne	10
		Sarthe	18
		Vendée	20

III. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les lignes 87 à 91 du même tableau.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l’amendement n°CL 31 à l’article premier qui prévoit la fusion de Bretagne avec le département de Loire-Atlantique, et le reste des Pays de la Loire avec les régions Centre.